



[PAYS : MADAGASCAR]

ÉTAT D’AVANCEMENT DU PROJET EN MILIEU D’ANNÉE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE : JANVIER – JUIN 2017

Numéro de projet et titre :	PBF/00101787 Institutions démocratiques, intègres, représentatives et crédibles (IDIRC)		
Organisation(s) récipiendaire (s)¹ :	PNUD, HCDH, UNESCO		
Partenaires d’exécution (Gouvernement, agences de l’ONU, ONG etc.) :	Ministère de la Justice ; Ministère de la Communication et pour les Relations avec les Institutions (MCRI) ; Bureau Indépendant Anti-Corruption, (BIANCO) ; Comité pour la Sauvegarde de l’Intégrité (CSI) ; Service des Renseignements Financiers (SAMIFIN) ; Assemblée Nationale ; Sénat ; Commission Nationale Indépendante pour les Droits de l’Homme (CNIDH) ; Ordre des Journalistes de Madagascar (OJM) ; Organisations de la Société Civile (OSC) ; Médias		
Budget total approuvé² :	2 000 000 USD		
Fonds engagés³ :	85 019 USD	% des fonds engagés / budget total approuvé :	4,25%
Dépenses⁴ (information préliminaire) :	345 532 USD	% des dépenses / budget total : (taux de dépense)	17,28%
Date d’approbation du projet :	26 août 2016	Délai possible de la date de fin des opérations initialement prévue (nombre de mois)	TBC pdt S2
Date de démarrage du projet :	31 août 2016		
Date de fin des opérations initialement prévue :	31 décembre 2018		
Résultats du projet :	1. La lutte contre la corruption à Madagascar est renforcée en efficacité 2. Le contrat social entre la population et l’Etat est renforcé, en améliorant la confiance et redevabilité mutuelle, l’inclusivité et transparence des organes de redevabilité malagasy		

¹Il faut noter que dans les cas où plusieurs agences participent, un seul rapport doit être présenté.

²Le budget approuvé correspond au montant transféré aux organisations récipiendaires.

³Les fonds engagés sont définis par les contrats de services et de travail conformément aux règles et procédures financières des organisations récipiendaires. Fournir les informations préliminaires.

⁴ Paiements réels (contrats, services, travail) effectués suivant les engagements.

5 Les domaines de résultat du Fonds pour la consolidation de la paix sont les suivants :

1. Apporter un soutien au processus de mise en application des traités de paix et de dialogue politique (Priorité 1) :

(1.1) Réforme du secteur de la sécurité, (1.2) État de droit; (1.3) Désarmement, démobilisation et réintégration; (1.4) Dialogue politique;

2. Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends (Priorité 2) :

(2.1) Réconciliation nationale; (2.1) Démocratie; (2.3) Gestion/ résolution des conflits;

3. Revitaliser l’économie et générer des dividendes immédiats de la paix (Priorité 3) :

(3.1) Génération d’emplois à court terme; (3.2) Subsistance durable.

4) (Ré)-établissement des services administratifs essentiels (Priorité 4).

(4.1) Renforcement de capacité nationale en services essentiels; (4.2) Extension de l’autorité de l’état/ administration locale ; (4.3) Gouvernance de ressources de consolidation de la paix (y compris le Secrétariat PBF).

	3. La population malgache est plus résiliente et participe de façon responsable et informée à la gestion de la chose politique
Domaine de priorité du Fonds⁵	Priorité 2 « Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends » et notamment 2.1 - Démocratie

Évaluation qualitative de l'état d'avancement du projet

<p><i>Pour chaque résultat attendu, veuillez donner des preuves de l'avancement (si elles existent) pendant la période du rapport.</i></p> <p><i>De plus, pour chaque résultat prévu, veuillez présenter brièvement les principaux produits déjà réalisés. (1000 lettres max. par résultat)</i></p>	<p>Résultat 1 Produit 1.1 Le BIANCO, le CSI et le SAMIFIN ont organisé un atelier pour clarifier leurs rôles respectifs dans les différentes phases d'investigation et de poursuite des prévenus. Matériels de bureau et informatiques pour le BIANCO, le SAMIFIN et le PAC Tanà acquis.</p> <p>Produit 1.2 Le CSM a procédé à des enquêtes auprès des TPI du Sud. 8 magistrats (3 femmes) sensibilisés sur le nouveau code de d'éthique et de déontologie; 8 greffiers (3 femmes) sensibilisés sur le code de déontologie de l'administration et le code de bonne conduite des agents de l'Etat. Le SAMIFIN a sensibilisé les institutions financières déclarantes (IFD) et les entreprises de professions non financières désignées (EPNFD) sur la mise en place d'une disposition de vigilance et de prévention contre le blanchissement d'argent et la lutte contre le terrorisme. Il a analysé la mise en place de la plateforme numérique centralisée afin de renforcer la prévention, la détection et le suivi des dossiers liés à la corruption.</p> <p>Résultat 2 Produit 2.1 Développement organisationnel et institutionnel de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme : - budget (635000 USD) dans la loi des finances ; centre de documentation en place. - règlement intérieur adopté; Bureau Exécutif en place; son représentant au sein du Haut-Conseil pour la Défense de la Démocratie et de l'État de Droit désigné - 12 communiqués diffusés - Investigations sur des cas de violations des droits de l'homme et rapports transmis au Parlement - 20/75 plaintes traités - campagne de vulgarisation du mandat de la CNIDH touchant 2000 personnes (30% femmes) - 06 conférences de presse tenues</p> <p>Produit 2.2 87 (40% des femmes) staffs du Sénat et de l'Assemblée</p>
--	---

	<p>Nationale et des commissions juridiques ont amélioré leurs capacités à analyser les textes et projets de loi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Journée portes ouvertes des parlementaires réalisée avec la participation active des parlementaires, des maires, des associations des jeunes, des femmes -participation : 926 personnes <p>Résultat 3</p> <p>Produit 3.1</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'état de lieu des 30 centres d'information et de documentation (CID) réalisé. • 24 responsables (56% des femmes) formés sur la gestion d'un centre et les normes de la documentation. • 15 CID ont obtenu un appui en équipements informatiques, connexion internet et mobiliers. • 15 Institutions et Ministères ont été sensibilisés pour mettre à la disposition du grand public leurs documents administratifs. <p>Produit 3.2. :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 52 scouts formés sur les droits de l'homme, la paix et la citoyenneté. 26 journalistes (dont 11 femmes) formés sur les techniques de journalismes d'investigations, l'éthique et la déontologie. • Deux sessions de dialogue rentrant dans le processus sur l'élaboration d'un protocole de collaboration et un guide de communication entre les Forces de Défense et de Sécurité et les journalistes réalisées. <p>Résultat 4</p>
<p><i>Y a-t-il des preuves que le projet a déjà un impact positif sur la consolidation de la paix ?</i> (1000 lettres max.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de plaintes reçues par la CNIDH suite à la campagne qu'elle a menée témoigne de la confiance que la population accorde à cet organe. Les communiqués diffusés ont conduit à la libération de personnes détenues suite à des revendications relatives aux droits de l'homme ainsi qu'à la prise de mesure concernant des situations favorisant la corruption dénoncées par la population. • Le temps très limité pour la conversion des permis de conduire en permis biométriques a suscité des mécontentements, d'autant plus que le délai de traitement des dossiers était très long. Cette situation a favorisé une corruption à grande échelle. Après l'investigation, puis l'interpellation menée par la CNIDH, l'État a décrété le prolongement de l'échéance jusqu'à la fin de l'année 2017. • Le projet a permis de démarrer un processus d'amélioration de la communication entre les journalistes et les Forces de Défense et de Sécurité surtout pour la prévention des tensions
<p><i>Des effets catalytiques ont-ils été constatés durant la période considérée, y compris en</i></p>	<p>La CNIDH poursuit toujours ses rencontres avec les partenaires techniques et financiers. Constatant les résultats obtenus et la valeur ajoutée apportée par cette institution,</p>

<p><i>général de nouveaux engagements de fonds ou en déclenchant / débloquant un processus de paix ? (1000 lettres max.)</i></p>	<p>l'Union Européenne a entre autres octroyé un financement de par sa participation à la conférence annuelle de l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme (GANHRI) en mars 2017.</p>
<p><i>Si les progrès ont été lents ou inadéquats, indiquer les raisons principales ainsi que les actions correctrices. (1000 lettres max.)</i></p>	<p>Blocages :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mise en place et opérationnalisation du PAC prévue en fin 2016 puis pour le 1er trimestre 2017 pas encore intervenue -Avant-projet de loi sur le recouvrement des avoirs prévu être adopté à la 2e session parlementaire 2016 reportée pour la 1ère session juin 2017 ; il vient d'être approuvé par le conseil des ministres donc ne sera pas adopté à cette 1ère session. -Budget de la CNIDH pas encore débloqué et membres non encore rémunérés d'où manque de disponibilité des membres et report de plusieurs activités. Les équipements ne sont pas disponibles. -MCRI pas prêt à proposer une loi sur l'accès à l'information tel que prévu par le prodoc, donc besoin de formuler une nouvelle activité sur le même sujet suivant les indications du comité de pilotage <p>Actions correctrices :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Plaidoyers à différents niveaux Ministères et Primature. -CNIDH : Plaidoyer et suivi auprès du MINFIN pour le déblocage du budget et réaménagement de celui du HCDH pour y inclure des dotations en équipements
<p><i>Quelles sont les activités principales/objectifs visés pour le restant de l'année? (1000 lettres max.)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du PAC d'Antananarivo • Renforcement de la coordination du BIANCO, CSI, SAMIFIN avec le PAC ; • Appui à l'effectivité de l'exécution des peines grâce à la frappe des jugements et informatisation du casier judiciaire • Mise en place d'un mécanisme de protection des dénonciateurs ; • Poursuite du renforcement de la CNIDH en vue de sa pleine opérationnalisation et de son accréditation, • Partage d'expérience GOPAC et APNAC • Porte-ouverte sur les CDI • Appui des initiatives des jeunes en matière de lutte contre la corruption, redevabilité et/ou prévention et gestion de conflit • Appui à la conduite d'une campagne d'éducation civique et renforcement des capacités des médias et de la société civile en matière de techniques d'interpellations
<p><i>Les stratégies/la durée/le budget, etc. du projet doivent-ils être rectifiés? (1000 lettres max.)</i></p>	<p>Produit 2.1. Bien que le budget de la CNIDH ait déjà été adopté, les fonds n'ont toujours pas été débloqués, ce qui constitue un obstacle à l'effectivité de la Commission. A cet égard, il convient de réaménager le budget prévu au renforcement de la CNIDH pour y inclure des dotations en équipements de bureau et informatiques</p>
<p><i>Quel est l'état général de la situation financière du projet (pourcentage du budget utilisé</i></p>	<p>Le budget approuvé pour ce projet est de 2 000 000 USD. Le montant total des dépenses et engagements représente</p>

<p><i>à la date du rapport) – des informations préliminaires. (1000 lettres max.)</i></p>	<p>22% du budget total approuvé et les réalisations par agence sont les suivantes :</p> <p>PNUD: 147 051 USD sur les 1 100 000 USD reçus soit 22% de réalisation;</p> <p>UCDH: 112 500 USD sur 450 000 USD soit 25%;</p> <p>UNESCO: 171 000 USD sur 450 000 USD soit 38%.</p> <p>Ce léger retard est dû au décalage du démarrage du projet (recrutement des staffs et définition du mode opératoire). En tenant compte de la réalisation future des activités clés pour ce deuxième semestre, le taux d'exécution financière va être amélioré.</p>
<p><i>Autre information pertinente pour PBSO (et le Comité de Pilotage) sur le projet à ce stade? (1500 lettres max.)</i></p>	

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE PAR INDICATEUR : Utiliser le *Cadre de résultats du projet* (du document de projet approuvé) pour indiquer dans le tableau ci-dessous l'état d'avancement et les dernières évolutions concernant les indicateurs clefs de performance à la fois pour les résultats et les produits. Dans les cas où des données quantitatives ne sont pas disponibles, donner une explication qualitative dans le tableau ci-dessus. (250 lettres max.)

	Indicateur de performance	Indicateur de départ	Indicateur cible de fin de projet	État d'avancement de l'indicateur actuel	Raisons du changement / délai (le cas échéant)	Indicateur cible rectifié (le cas échéant)
Résultat 1 La lutte contre la corruption à Madagascar est renforcée en efficacité	Indicateur 1.1 Proportion de la population malgache dont la perception sur la lutte contre la corruption est améliorée	3 Malgaches sur 4 affirmaient que la corruption avait augmentée en 2014 (afrobaromètre)	à définir	Valeurs de l'indicateur à préciser/ajuster à partir des résultats des enquêtes de perception		
	Indicateur 1.2 % de dossiers liés à la corruption qui aboutissent à une soumission aux PAC	0	à déterminer une fois le PAC mis en place	Le PAC n'est pas encore opérationnel		
Produit 1.1 Les institutions nationales de lutte contre la corruption, y compris la Justice, assurent leur	Indicateur 1.1.1 Nombre de PAC opérationnels	0	3	Le premier PAC est prévu opérationnel courant 2e semestre. Les staffs sont en cours de recrutement.		
	Indicateur 1.1.2 Nombre de décisions communément	0	7 (2017: 2 et 2018: 5)	2		

mandat avec efficacité et intégrité	prises lors des réunions de coordination entre BIANCO, CSI, SAMIFIN.					
Produit 1.2 L'impunité est réduite à travers le renforcement des mécanismes de contrôle interne de la Justice, le renforcement des capacités, des cadres légaux et institutionnels.	Indicateur 1.2.1 Operationalité de l'agence de recouvrement	Non	Effective	L'agence n'est pas encore mis en place		
	Indicateur 1.2.2 Nombre de décisions ou mesures prises par le CSM suite aux missions auprès des TPI	0	10	A renseigner lors de la prochaine période		
Produit 1.3 La population est habilitée à utiliser à bon escient les mécanismes de lutte	Indicateur 1.3.1 Nombre de dénonciations de corruption faites à travers la ligne verte du BIANCO	0	1800	Le projet Ligne verte pour la dénonciation est encore au stade de la réflexion. la valeur cible a été fixée en consultant le BIANCO		
	Indicateur 1.3.2 Existence d'une stratégie	Non	Oui	Activité planifiée pour le 2e semestre 2017		

contre la corruption	gouvernementale ou d'un plan d'action pour aborder la corruption sexuelle					
Résultat 2 Le contrat social entre la population et l'Etat est renforcé, en améliorant la confiance et redevabilité mutuelle, l'inclusivité et transparence des organes de redevabilité malagasy	Indicateur 2.1 Pourcentage de la population interrogée dans les zones cibles dans le Sud qui déclare avoir une confiance accrue dans l'Etat	à préciser	30%	Valeurs de l'indicateur à préciser/ajuster à partir des résultats des enquêtes de perception		
	Indicateur 2.2 Conformité de la CNIDH aux normes et standards internationaux, notamment aux principes de Paris.	Non	Oui	En cours, accréditation attendue pour 2018.		
Produit 2.1 Les violations de droits de l'homme sont	Indicateur 2.1.1 Opérationnalité de la CNIDH	Non	Effective	En cours. La CNIDH possède son règlement intérieur, le budget inséré dans la loi de finances, les matériels informatique et les		

investiguées et dénoncées				meubliers de bureau. Par contre ce budget n'est pas encore débloqué.		
	Indicateur 2.1.2 Nombre de plaintes pertinentes de violations de droits de l'homme soumises à la CNIDH et qui reçoivent une réponse dans les mois suivant la plainte	0	150	20		
Produit 2.2 La culture de la redevabilité des représentants politiques envers la population est renforcée	Indicateur 2.2.1 Pourcentage de Parlementaires déclarant connaître le code d'éthique et de déontologie	0%	80%	Activité prévue au 2 ^e semestre 2017		
	Indicateur 2.2.2 Existence d'un chapitre GOPAC/APNAC	Non	Oui	Activité prévue au 2 ^e semestre 2017		
Produit 2.3	Indicateur 2.3.1					
	Indicateur 2.3.2					

Résultat 3 Le population malgache est plus résiliente et participe de façon responsable et informée à la gestion de la chose politique	Indicateur 3.1 Nombre de plaidoyers (responsables/professionnels) lancés par la Société Civile sur les questions touchant à la corruption, droits civiques, politiques.	0	A définir	A définir avec les OSC au 3è trimestre 2017		
	Indicateur 3.2					
Produit 3.1 La population utilise de manière accrue son droit à l'accès aux documents administratifs et institutionnels	Indicateur 3.1.1 Taux de consultation des documents publics dans les centres d'information et de documentation ciblés par le projet	0	2000	A définir pour la prochaine période	Le taux de consultation s'avère difficile à suivre, a été changé en "nombre de consultations".	Nombre de consultations des documents publics dans les centres d'information et de documentation cib
	Indicateur 3.1.2					
Produit 3.2 Les OSC et les médias mènent des	Indicateur 3.2.1 Nombre d'articles publiés par les journalistes	0	40	A renseigner à partir du 3è trimestre 2017		

interpellations et plaidoyers pertinents et responsables	formés par le projet, sur les thématiques pertinentes à la consolidation de la paix.					
	Indicateur 3.2.2 Nombre de lecteurs qui consultent le journal d'investigation	0	3000	A renseigner à partir du 3 ^e trimestre 2017		
Produit 3.3	Indicateur 3.3.1					
	Indicateur 3.3.2					
Résultat 4	Indicateur 4.1					
	Indicateur 4.2					
Produit 4.1	Indicateur 4.1.1					
	Indicateur 4.1.2					
Produit 4.2	Indicateur 4.2.1					
	Indicateur 4.2.2					
Produit 4.3	Indicateur 4.3.1					

	Indicateur 4.3.2					
--	------------------	--	--	--	--	--